



Quelques décisions récentes

Dans cette affaire, un salarié avait été licencié pour faute grave, son employeur lui reprochant le port d'une barbe « *taillée d'une manière volontairement significative aux doubles plans religieux et politique* ». Invoquant un licenciement discriminatoire lié à ses convictions religieuses, le salarié a demandé sa nullité et sa réintégration. Par un arrêt du 27 septembre 2018, la Cour d'appel lui a donné gain de cause. La Cour de cassation a fait de même, au motif que l'employeur ne produisait aucun règlement intérieur ni aucune note de service précisant la nature des restrictions qu'il entendait imposer au salarié compte tenu des impératifs de sécurité invoqués. Dès lors, c'est à bon droit que la Cour d'appel en a déduit que l'interdiction faite au salarié, lors de l'exercice de ses missions, de porter la barbe, en ce qu'elle manifesterait des convictions religieuses, et l'injonction de revenir à une apparence considérée par l'employeur comme plus neutre, caractérisaient l'existence d'une discrimination directement fondée sur les convictions religieuses et politiques du salarié.

[Cliquez ici pour consulter la décision](#) : Cour de cassation, chambre sociale, 8 juillet 2020, n° de pourvoi 18-23.743

Par une décision en date du 18 juin 2020, le Conseil constitutionnel a censuré une grande partie des dispositions de la loi dite « Avia » visant à lutter contre les contenus haineux sur internet, adoptée le 13 mai 2020 par l'Assemblée nationale. Cette loi imposait notamment aux plateformes en ligne de retirer dans un délai d'une heure les contenus à

La Cour avait ici à se prononcer sur une affaire liée à la plainte de militants de la cause palestinienne faisant suite à leur condamnation, par la justice française, du chef de provocation à la discrimination économique, pour des actions appelant à boycotter les produits importés d'Israël dans le cadre de la campagne BDS « *Boycott, Désinvestissement et Sanctions* ». Dans cet arrêt, la Cour européenne des droits de l'homme relève que les actions et les propos reprochés aux requérants relevaient de l'expression politique et militante et concernaient un sujet d'intérêt général. La CEDH considère ainsi que si l'interdiction d'appeler au boycott des produits israéliens telle qu'elle est prévue par la loi pénale française n'entre pas en contradiction avec le principe de légalité pénale (article 7 de la Conv. EDH), elle ne satisfait pas aux conditions de restriction de la liberté d'expression prévues par l'article 10 § 2 de la Convention. Dès lors, le boycott est un droit citoyen quand il est motivé par la critique d'un État et de sa politique.

[Cliquez ici pour consulter la décision](#) : Cour européenne des droits de l'homme, affaire Baldassi et autres contre France, 11 juin 2020, requête n° 15271/16

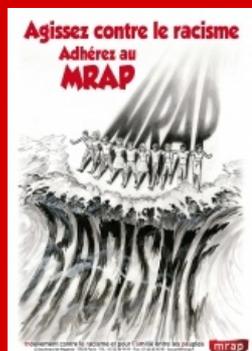
Et aussi

Pour lire le rapport 2019 de l'Observatoire du Défenseur des droits, **[cliquez ici](#)**.

Pour consulter le rapport Discriminations et origines : l'urgence d'agir, publié le 22 juin 2019 par le Défenseur des droits et qui montre que la crise sanitaire actuelle a exacerbé les discriminations subies

caractère terroriste ou pédopornographique notifiés par l'autorité administrative et, dans les 24 heures, les contenus haineux « manifestement illicites » signalés par tout internaute, sous peine de 250 000 euros d'amende pour chaque manquement. Pour les sages de la rue de Montpensier, ce dispositif, qui ne peut « *qu'inciter les opérateurs à retirer les contenus qui leur sont signalés, qu'ils soient ou non manifestement illicites* », porte une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression et de communication. Parmi les motifs retenus par le Conseil constitutionnel pour justifier cette censure, on relèvera la brièveté des délais impartis aux opérateurs, l'absence d'intervention préalable d'un juge, l'absence de cause d'exonération spécifique de responsabilité et l'importance de la sanction pénale encourue. Cette décision de censure a entraîné mécaniquement celle de la quasi-totalité des autres dispositions de la loi.

[Cliquez ici pour consulter la décision](#) : Cons. const. 18 juin 2020, n° 2020-801 DC, JO 25 juin



Audiences récentes et à venir

2 septembre au 10 novembre 2020,

procès des attentats de janvier 2015 ayant visé Charlie Hebdo, Montrouge et le supermarché parisien l'Hyper Cacher. Quatorze personnes comparaissent, soupçonnées à des degrés divers de soutien logistique aux frères Kouachi et à Amedy Coulibaly, auteurs des attaques.

Avocats : Maîtres Kaltoum GACHI et Jean-Louis LAGARDE

Juridiction : Cour d'assises spéciale de Paris

Jeudi 10 septembre 2020,
audience d'appel concernant Eddy DENIS, ex-conseiller municipal LR à

par les personnes d'origine étrangère ou perçues comme telles, **[cliquez ici](#)**.

Pour accéder au service de pré-plainte en ligne ouvert aux victimes d'un propos ou d'un comportement présentant une nature discriminatoire, notamment raciste, dès lors que leur auteur est inconnu, **[cliquez ici](#)**.

Pour consulter le rapport annuel 2019 sur la lutte contre le racisme et la xénophobie de la CNCDH, dont le MRAP est membre, **[cliquez ici](#)**.

Pour consulter la contribution du MRAP au rapport annuel 2019 de la CNCDH sur le racisme et la xénophobie, **[cliquez ici](#)**.

Vous avez été confronté(e) à un contenu à caractère raciste, antisémite ou anti-LGBT et souhaitez lutter contre la propagation des discours de haine en ligne ? Signalez-le sur le service de police PHAROS en **[cliquant ici](#)**.



Derniers communiqués

L'ex-élue Agnès Cerighelli condamnée pour provocation à la discrimination

(publié le 23 septembre 2020)

Le MRAP, qui avait déposé plainte contre Agnès Cerighelli pour une série de tweets provoquant à la haine envers les musulmans, se réjouit du délibéré rendu le 21 septembre 2020... **[lire la suite](#)**

Plainte pour injures racistes et destruction de biens d'autrui

(publié le 14 septembre 2020)

Des faits d'une grande gravité se sont produits dans la nuit du 1er au 2 août dernier sur un terrain d'Orvault, près de Nantes, à l'encontre de familles roumaines d'origine rom. Par l'intermédiaire de son avocat,

Volx, poursuivi pour injures racistes publiques, prononcées sur un groupe de messagerie en ligne à l'encontre d'une personne d'origine asiatique.

Avocate : Maître Kaltoum GACHI
Juridiction : Cour d'appel de Paris

Lundi 21 septembre 2020,
audience concernant Agnès Cerighelli, ancienne élue de Saint-Germain-en-Laye, poursuivie pour provocation à la haine envers les musulmans, suite à des propos diffusés sur Twitter.

Avocate : Maître Kaltoum GACHI
Juridiction : Tribunal correctionnel de Versailles

Jeudi 15 octobre 2020,
audience concernant MC ROBLOX CRAFTER, de son vrai nom Ange PANNET, poursuivi pour provocation à la haine envers les juifs, les noirs et les arabes, suite à la publication d'une vidéo sur YouTube.

Avocat : Maître Philippe PRESSECQ
Juridiction : Tribunal correctionnel de Toulouse

Mercredi 18 novembre 2020,
Audience d'appel concernant M. Jean-Patrick VERNET, conseiller municipal RN à Romilly-sur-Seine, poursuivi pour provocation publique à la discrimination raciste à l'égard de M. Fethi CHEIKH, suite à des propos proférés lors de la séance du Conseil municipal le 23 mars 2019.

Avocate : Maître Sophia TOLOUDI
Juridiction : Cour d'appel de Reims

Mercredi 25 novembre 2020,
audience concernant Renaud Camus, poursuivi pour injure raciste publique envers un groupe de personnes, suite à des propos diffusés sur Twitter.

Avocate : Maître Vanessa ZENCKER
Juridiction : Tribunal correctionnel de Paris

Jeudi 26 novembre 2020,
audience d'appel concernant Henry de Lesquen, poursuivi pour provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence raciste, suite à des propos diffusés en ligne.

Avocate : Maître Kaltoum GACHI
Juridiction : Cour d'appel de Paris

Jeudi 14 janvier 2021,
audience d'appel concernant Dieudonné MBALA MBALA, poursuivi pour

Maître Loïc Bourgeois, le comité de Nantes du MRAP a porté plainte... [lire la suite](#)

Des tags islamophobes sur la mosquée de Tarbes

(publié le 3 septembre 2020)

Le Mrap national, indigné par les tags découverts sur une mosquée de Tarbes, fait sien le communiqué de son Comité Local. « Des inscriptions ont été découvertes par un fidèle sur les murs de la mosquée Mouysset de Tarbes... [lire la suite](#)

Soutien à Daniele Obono victime d'une campagne raciste nauséabonde

(publié le 29 août 2020)

Danièle Obono représentée en esclave... dans « Valeurs Actuelles » résurgences des "valeurs" de la presse fasciste d'hier ! Dans une société démocratique les désaccords politiques doivent... [lire la suite](#)

Le tag de la honte

(publié le 24 août 2020)

Le Mrap national, indigné par les tags découverts à Oradour sur Glane, fait sien le communiqué de son Comité de Limoges. Le MRAP Limoges-Haute-Vienne a appris avec consternation que des inscriptions nient les effroyables... [lire la suite](#)

Pour une mémoire partagée entre l'Algérie et la France

(publié le 29 juillet 2020)

Le Président de la République a confié à Benjamin Stora une mission mémorielle afin qu'il dresse "un état des lieux sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie... [lire la suite](#)

Condamnation d'un élu RN pour provocation à la haine

(publié le 7 juillet 2020)

Le MRAP salue la condamnation, prononcée le 30 juin 2020 par le tribunal correctionnel de Troyes, de Jean-Patrick Vernet, élu du RN à Romilly-sur-Seine (Aube)... [lire la suite](#)

Liberez Salah Hamouri

(publié le 2 juillet 2020)

Le 30 juin, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, a été une fois de plus arrêté par les autorités israéliennes à Jérusalem alors qu'il se rendait dans un centre de santé pour... [lire la suite](#)

Lettre ouverte au président de la république contre l'annexion

complicité d'injures racistes publiques en raison de l'origine, suite à la publication d'une vidéo et d'une chanson intitulées « *C'est mon choaaa* »

Avocat : Maître Jean-Louis LAGARDE

Juridiction : Cour d'appel de Paris

Judi 4 février 2021,

audience de renvoi concernant Brigitte Bardot, poursuivie pour injures racistes publiques envers un groupe de personnes, après la diffusion d'une lettre ouverte adressée au préfet de La Réunion.

Avocat : Maître Philippe PRESSECQ

Juridiction : Tribunal correctionnel de Saint-Denis

de territoires palestiniens par Israël

(publié le 22 juin 2020)

Voici la lettre adressée le 20 mai 2020 par le MRAP au président de la République pour empêcher le gouvernement israélien d'annexer des territoires palestiniens... [lire la suite](#)

On ne manipule pas l'antiracisme
(publié le 22 juin 2020)

Le MRAP n'entend pas se positionner par rapport aux listes présentes au second tour des municipales à St Denis. Cependant, une accusation de... [lire la suite](#)

*Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, **association créée en 1949**, est une association nationale d'éducation populaire, agréée Education Nationale, une Organisation Non Gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies et une association membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.*

Pour toute question, suggestion, requête ou pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant vos données : 01 53 38 99 94 / juridique@mrp.fr

© 2020 MRAP

Auteur : Service Juridique

<https://www.facebook.com/MRAP-823565947739102/>
https://twitter.com/MRAP_Officiel

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 [sendinblue](#)